

GENERAL TERMS AND CONDITIONS OF SALE AND DELIVERY

1. GENERAL PROVISIONS

These General Terms and Conditions of Sale and Delivery (“the GTC”) define the rights and obligations of **SQuAD Forging Private Limited** (referred to as the “**Seller**”) and its customers (“**the Buyer**”) and are applicable to all contracts (hereinafter “contract(s)” or “order(s)”) by express and written agreement between the parties for the sale of the Seller’s products and/or services (the “Product”), subject to specific conditions, amendments or changes to these agreements. With the sole exception of such exceptions negotiated on a case-by-case basis, these GTCs govern the relationship between the parties in an exclusive and complete manner. In this respect, they cannot in any way be replaced or modified in whole or in part by different provisions appearing only on the Buyer’s documents such as general or specific terms and conditions of purchase, listing requests, orders, websites, exchange sites (EDIs), etc., which are in principle inapplicable in full to the commercial relations between the parties.

2. FORMATION OF THE SALES CONTRACT

2.1 - It is the entire responsibility of the Buyer to attach its order with technical specifications which set out the various specifications of the Product, the parts to be performed, or any other indication essential to the manufacture of the Product. These specifications include all standard operating procedures and related documentation within the framework of the Seller’s quality system. Any liability related to the choice of the Product, the imprecisions of the technical specifications or the fact that they are not correctly indicated or unavailable, is the responsibility of the Buyer.

2.2 - Any offer issued by the Seller shall only be binding upon the Seller in accordance with the laws of the different countries involved in the transaction, in particular those relating to war material or dual-use goods. A binding offer is always precedent in the event that an export licence is required. The conditions of a binding offer may be modified (price, time or other conditions) in the event of a change by the Buyer of its specifications, or for any new fact during negotiations.

2.3 - Unless otherwise stated in the offers, the price conditions set out in the Seller’s offer are fixed for a period of thirty (30) calendar days from the date of issue.

2.4 - Deadline conditions (manufacturing, making available, delivery) are only indicative and must be confirmed at the time of order. The Supplier is not bound under any circumstances by any statements on an exchange portal (or EDI) and considers its requests to be accepted in the absence of a response from the Supplier within a certain time frame.

2.5 - The payment methods and deadlines indicated in the offer may be modified based on the financial position of the Buyer and the statement of its debts and due in the Seller’s accounts. In particular partial or total payment prior to placing the order may be required.

2.6 - Each offer is deemed to be made for the supply of an inseparable set of different Products as detailed in the offer.

2.7 - Any order sent to the Seller shall only be binding on the Seller if it complies with its most recent offer, it being recalled that in any case the standard terms and conditions of the Buyer of any kind or form whatsoever are inapplicable to the commercial relations between the parties, even if they are mentioned in the order.

2.8 - When the Buyer must supply goods such as materials or tooling, they may not be delivered to the Seller until the Seller has acknowledged receipt of the offer and formally accepted the delivery.

3. DELIVERY TIME

3.1 - Delivery time runs from the date of acceptance of the order by the Seller.

The delivery time is, in principle, counted from the last of the following dates:

- receipt by the Seller of all information necessary for the execution of the order; and/or
- receipt of the advance payment on order; and/or
- for sales including products or sub-assemblies imported by the Seller, receipt by the Seller of the necessary import and/or export licences and notification.

- in the case of custom work, receipt by the Seller of the subject matter to be processed, meeting the quantities and specifications provided for.

3.2 - When it is anticipated that the Buyer must validate the manufacturing programme, the deadline will run from notification to the Seller of this validation by the Buyer. A time limit for delivery (or provision) on the D date shall be deemed to be respected if the Seller delivers (or makes available) the Products on a date between the 5th working day (inclusive) prior to the D day and the 3rd working day (inclusive) replacing it.

3.3 - In the event of the Buyer's absence of instructions on the intended use of the Products, or if the Buyer is unable to physically take possession of the Products on the agreed date, the delivery shall be considered to be made by a simple notice of delivery, and the Seller may ensure custody thereof, subject however to custody costs payable by the Buyer, without any modification of the payment terms. These costs will be equal to 5% of the amount of the order, without prejudice to any late payment interest.

4. DELIVERY POINT AND RISK TRANSFER

Unless expressly agreed in writing between the parties, the Products are deemed to be sold "DAP (place of destination/delivery of the Buyer) from the Seller's sites" (Incoterms 2020 of the International Chamber of Commerce) by the Seller.

5. DELAY IN DELIVERY

5.1 - Contractual deadlines may be extended for any cause which has placed the Seller unable to fulfil its obligations, particularly in the event of force majeure. As defined in these GTCs, Force Majeure means an event for which the Seller cannot reasonably have control including strike, embargo, tooling accident, riot, war, natural disaster, fire, etc., or similar events such as weather, supply difficulties, accidental production shutdown, unpredictable market changes, etc.

5.2 - The parties understand by "liquidated damage" or any other similar designation, when specified, the fixed and final compensation by the Seller for the loss suffered by the Buyer and resulting from a delay in delivery. In the event of a delay in the delivery of a Product, and where a liquidated damage clause has been agreed upon between the parties, the latter shall apply exclusively to the Products affected by that delay.

5.3 - If the approved contractual documentation specifically provides for liquidated damages for late delivery, it shall only be applicable and due to the extent that the delay is attributable exclusively to the Seller or its subcontractors, upon prior written notice by the Buyer, and only after the expiry of a grace period of fifteen (15) calendar days under which the Buyer cannot apply to the Seller any liquidated damages for delay or suffer any other financial compensation for its sole delay. The maximum total amount of the liquidated damages incurred may under no circumstances exceed 0.5% per week, and no more than 5%, of the price excluding taxes of the late Product in respect of the corresponding order. Furthermore, the liquidated damages stipulated are exclusive of any other compensation and constitute the limit of compensation due by the Seller in respect of damages caused to the Buyer or to any third party in respect of such delays.

5.4 - A delay in delivery cannot under any circumstances justify the cancellation of the order.

6. PRICE

6.1 - Prices are understood as net, excluding taxes and miscellaneous duties, Products sold without packaging FCA sites of the Seller (Incoterms 2010). Packaging, all handling costs, land, marine or air transport, boarding, insurance and miscellaneous will be charged in addition. The Buyer shall pay all duties, taxes and other official charges or bank charges and customs formalities due as a result of the export and import of the goods and, if necessary, its transit by a third country. In the event that the Seller is liable for said sums, the Buyer shall advance it to the Seller so that the net price collected is excluding taxes.

The taxes in force at the time of invoicing are invoiced and payable in full upon delivery. In order to benefit from the regime of sales in suspension of taxes at the time of invoicing, the Buyer must provide the Seller when placing an order, with the supporting documents of export or exemption in force. Any late submission of these supporting documents may not prevent the payment of invoices on the contractual due date, including that of the taxes included therein, the reimbursement of the exempt taxes and the accounting adjustment to be made only after receipt of these documents.

6.2 - Any increase in duties, taxes and stamps, after the conclusion of the order, shall be borne by the Buyer, even in the case of a "duties paid" sale.

6.3 - Prices are, in principle, subject to review by the Seller to take into account changes deemed uncontrollable by the Seller, including, in particular, changes in material prices, energy costs and labour costs, as they occur between the date of pricing and the date of invoicing. The Buyer acknowledges this fact and that the effectiveness of such a review measure will never require a prior agreement from the Buyer to be valid. Nevertheless, and to the fullest extent possible, the Seller shall inform the Buyer of its intention to proceed with such review prior to its entry into force and give the latter all details of which it is aware of the importance and terms of its implementation.

6.4 - In the event of unforeseeable events occurring on the day of the order which would have the effect of disrupting the economy of the contract to the detriment of the Seller, the latter shall without delay send the Buyer a formal request for a review of the order(s) affected by such circumstances, in such a way that the parties will agree in good faith and as soon as possible on an adjustment of the price, or if necessary, of the elements of the price indexing formula, so as to place the parties in a balanced position comparable to that which existed at the time of conclusion of the contract. In the absence of amicable agreement within thirty (30) calendar days from the request for adjustment of the price or economic conditions of the contract, each party shall have the right to terminate the contract, without compensation other than the sums due to the Seller under Article 16 below, and subject to seven (7) days' notice to be notified by registered letter.

7. PAYMENT

7.1 - Invoices are payable thirty (30) days net of the invoice date. When a different term is agreed, the due date is always calculated from the invoice date. If the date of payment is expressly stated on the invoice, this date is the exact due date for the payment. Any due date shall mean the date on which the Seller's accounts were credited, in value, to the full amount due. Unless agreed in writing by the parties under specific conditions, no discount shall be granted for early payment.

7.2 - The Seller reserves the right to assign its debt to a factoring company or to a special purpose entity (bank, financial vehicle, etc.) without this leading to a change in the business flow, nor any change in the management and execution of the Buyer's orders.

7.3 - Non-payment of a fraction of the price on its due date or non-compliance with any payment due date shall entail, as of right and without formal notice (i) the immediate payment of the amounts still due in any respect whatsoever (ii) the retention of payments received, tools or documents held by the Seller (iii) the termination of deliveries of Products, until full payment of the sums due, without prejudice to default interest and any damages.

7.4 - As compensation for the damage suffered as a result of said late payment, the Buyer may be liable for an amount calculated by application to all amounts remaining due at an annual interest rate of 15%, payable on the day following the payment date appearing on the invoice without a reminder being required. To this interest shall be added the recovery costs incurred by the Seller, with a minimum of €40 (or its equivalent in the currency invoiced) per unpaid invoice.

8. RETENTION OF TITLE

8.1 - The transfer of ownership of the Products delivered will only occur after full payment of their price in principal and accessories.

8.2 - Failure to pay on any of its due dates by the Buyer may result in the claim to the Seller for such Products, or any product of the same kind and of the same quality held by the Buyer.

In the event that the Seller takes back these Products, the Buyer shall be credited with the amount of the price of said Products, minus, on the one hand, the sums corresponding to the costs incurred by the recovery and, on the other hand, any reduction in the price of the Products between the date of the contract and the date of their recovery.

8.3 - As long as the ownership of the Products has not been transferred to the Buyer, the Buyer shall not grant to any third party any surety over these Products, transform or resell them without the Seller's prior written consent.

8.4 - The Buyer is obliged to assist the Seller if the Seller is required to protect its right of ownership. The Buyer undertakes to insure for the benefit of the Seller the Products against any risks they may run or cause as soon as they are delivered. The Buyer undertakes under all circumstances to keep said Products in such a way that they cannot be mistaken as being the property of the Seller.

9. ACCEPTANCE

The Products are checked and verified prior to the departure from the plants and are subject to normal tests in light of the Customer's technical specifications. All costs resulting from the checks, tests or quality samples carried out at the Buyer's premises shall be borne by the Buyer.

The Buyer is required to accept the Products and is responsible for carefully reviewing their compliance. As such, the Buyer is deemed to have accepted the Products within fifteen (15) days from the delivery date. After this period and in accordance with article 1642 of the French Civil Code, the Buyer is deemed to have accepted any apparent defects presented by the Product.

10. WARRANTY

10.1 - The Seller warrants only that the products delivered to the Buyer are:

- (a) in accordance with the Buyer's technical specifications and quality instructions validated by the Seller;
- (b) free from material and manufacturing defects resulting from non-compliance with approved technical and quality documentation.

The Seller does not warrant that the delivered products meet a specific application or a defined period of use. The warranty period under standard storage conditions is 12 (two) months from the date of delivery of the products to the Buyer.

10.2 - The Seller does not provide any warranty other than those set forth herein. The Seller's warranty does not in any way extend:

- to the design or definition of parts and Products, the Buyer retains full responsibility for the industrial result of the Product.
- errors or deficiencies in specifications of requirements
- defects resulting from the storage or use of the Product by the Buyer or its customers under abnormal or non-compliant conditions.

10.3 - In the case of custom work, since the Seller is not responsible for the supply of the material to be processed, its warranty cannot be invoked in the case of a defect in the final product, except to demonstrate an origin of the defect in the processes implemented.

10.4 - Any claim must be addressed to the Seller's sales manager responsible for monitoring the Buyer, or to the quality department of the plant that delivers the Products, as soon as possible in order to cite any consequences thereof. The Products returned by the Buyer must be sent to the Seller's plant that delivered the Products. The risks associated with the return of the Product rests with the Buyer until it arrives at the Seller's plants.

The Seller assumes no liability for claims for amounts less than 1% of the total quantity, or 10 kg by weight, whichever is greater.

10.5 - In the case of a recognized defective Product, the Seller may only be bound under any circumstances to the reimbursement, repair or pure and simple replacement of this Product by the implementation of logistics means which it alone considers, and without any other compensation whatsoever. Any repairs made without the Seller's consent to a Product, even if it is not recognised as defective, result in the loss of any warranty, as well as any right to recourse against the Seller. The warranties defined above exclude the costs related to the assembly and dismantling of the Product as well as any ancillary costs, which remain payable by the Buyer.

10.6 - The Buyer undertakes to maintain traceability of the products delivered by the Seller in its production or assembly chains, those of its subcontractors or customers.

11. LIABILITY

11.1 - In any event, for a given order, the Seller's contractual liability is expressly limited to and may under no circumstances exceed a maximum amount corresponding to thirty percent 30% of the net invoiced value of the order in question, the Purchaser waiving on its own behalf, that of its insurers or any third parties, any compensation beyond that amount. It is understood that, in the event of partial deliveries of an order, this limit of liability and financial compensation is applicable per calendar year and is stipulated for the benefit of the Seller, its directors, employees and guarantors, as well as the respective insurers and beneficiaries. Under no circumstances shall the Seller be liable for any indirect or intangible loss suffered by the Buyer (including business interruption, loss of customers, contracts, image, suspension of business, and any other damage that would not be an immediate and direct result of the Seller's non-performance), or damage suffered by its customers. The Buyer is responsible for avoiding any risk of dependency on its suppliers and establishing the stocks necessary to secure its supplies.

11.2 - The Seller shall be automatically exempted from any contractual liability if the Buyer has not provided the Seller in due time with the necessary elements for the proper execution of the order, or if the Buyer has provided the Seller with incorrect elements that have not allowed it to execute the order in accordance with what was agreed upon. In this case, the parties will meet and discuss the terms of an amendment to the order in order to remedy this situation.

11.3 - It is agreed that the amount of compensation which may be requested from the Seller by the Buyer or by any other person for a Product intended for use in the nuclear sector (irradiated zone) and recognised as defective after verification of the decontaminated Product, shall be calculated by excluding the costs of decontamination, the addition of costs related to work in the irradiated area, and the extensions of time due to the technique of these works. The Buyer, failing the end customer, shall be responsible for these costs. The alleged defective Products will be presented decontaminated to the Seller, the Buyer being responsible for decontamination costs.

11.4 - In the event of nuclear damage, whether property damage or bodily injury, arising in the absence of the Seller's supply, the Seller's liability may under no circumstances be sought by any person and at any location whatsoever. The Buyer shall ensure that, in the legislative framework of the country where the Product will be installed, no recourse may be exercised against the Seller for such damages. In the event that such recourse is exercised against the Seller, the Buyer shall guarantee it and replace it for the payment of any sum whatsoever, principal, interest and fees.

11.5 - In any event, the Seller's contractual liability may not be sought beyond 5 years after the date of delivery of a Product.

11. QUALITY - QUANTITY - WEIGHT

11.1 - Except in the case of an agreed price in terms of number of items, the Products are sold at weight and any quantity will be invoiced at weighing.

Any dispute based on another method of measuring quantity is unenforceable on the Seller. In the case of a material transformation it is the incoming weight that will be taken into account for invoicing.

11.2 - Whether delivery is agreed in weight or length, or in number of bulk items, the Seller reserves the right to deliver a quantity that differs significantly from that placed on the order, this difference not exceeding a tolerance margin of more or less than ten percent (10%).

12. TOOLS / PROTOTYPE

12.1 - In the case of stamped or forged parts, the Buyer's participation in financing the costs of studying, creating, manufacturing and developing the manufacturing of the tools will be subject to a separate prior order.

12.2 - It is understood that the Buyer's financial participation in the tooling costs only gives the Buyer a right to use said tools in the Seller's plants for the purposes of the execution of its order and that the Seller retains full ownership of these tools.

12.3 - In this respect, the tools created for the needs of the Buyer remain physically in all circumstances in the Seller's workshops and are, in principle, immune from seizure and non-transferable.

The Seller reserves the right to scrap these tools without prior notice, in the event that it remains more than two years without receiving a new order of sufficient size to justify the assembly thereof.

12.4 - When the tools are supplied by the Buyer, the Seller does not warrant the duration of use of these tools. Furthermore, if the Seller considers it necessary to make changes for the proper performance of the parts, the costs shall be borne by the Buyer. The Buyer shall replace the tools at the Seller's request.

12.5 - The Purchaser guarantees the Seller against all the consequences of the actions that may be brought due to the performance of the parts covered by a private right such as patent, design or model filed.

12.6 - Unless expressly agreed otherwise between the parties, any delivery of tools and/or prototypes and/or information relating to the tools and/or prototypes delivered to the Buyer and any receipt of payments by the Seller does not in any way amount to the exhaustion of the Seller's intellectual property rights. To this end, the Seller shall not be deemed to have waived any infringement action against the Buyer, its customers and/or its subcontractors for any ownership, use, repair, tools and/or prototypes and/or information relating to the Products that the Seller would have delivered to the Buyer under the order.

12.7 - The Buyer undertakes to take all necessary measures to avoid infringing or allowing third parties to infringe the Seller's intellectual property rights on the tools, prototypes and information relating to these tools and/or

prototypes, and to affix on the tools and/or prototypes and/or documents, samples, prototypes the markings specified by the Seller, to the exclusion of any marking that would be specific to it.

13. RIGHT OF ACCESS TO THE SELLER'S SITES

13.1 - Any inspection by the Buyer shall be carried out in accordance with the terms and conditions defined by the Seller. The Buyer must send the Seller a written request with one month's notice before carrying out these checks.

13.2 - Any such intervention shall be carried out for the sole purpose of verifying the proper execution of the Buyer's orders, within the limits of protecting the Seller's know-how and protecting the rights of third parties. The cost to the Seller of such interventions shall not exceed the reasonable framework of the transactions agreed upon during the formation of the contract.

14. SUBCONTRACTING

The Seller reserves the right to entrust all or part of the order to one or more subcontractors of its choice and duly selected by it.

In the event that the Buyer has appointed a supplier ("Directed Supplier") from which the Seller has to procure, it is understood that in the event of fault attributable to the Directed Supplier (time, quality, etc.), the Seller's liability to the Buyer may never exceed the amount of collection that the Seller has previously recovered from the Directed Supplier, less any amounts necessary to compensate the Seller's loss.

15. CONFIDENTIALITY AND INTELLECTUAL PROPERTY

15.1 - The documents provided by the Seller such as offers, quality plans, specifications, qualification files, and all documents drawn up by the Seller remain the Seller's intellectual property and may not be transmitted to third parties without the Seller's prior written consent.

15.2 - The data contained in the control and compliance certificates, issued individually, are provided exclusively in order to demonstrate the conformity of the delivered Product. Any result of statistical analysis, regardless of its author, made from the compilation of this data shall remain the property of the Seller and may not be transmitted to a third party.

15.3 - The Purchaser guarantees the Seller against any claims by third parties in relation to intellectual property relating to items that the Purchaser has entrusted to the Seller or that the Seller uses at the request of the Purchaser in the execution of the order, and undertakes to assume responsibility for all the consequences (including defence costs) and financial convictions that may result for the Seller. These guarantees, and the resulting obligations, will continue their effects as long as the delivered Products are subject to industrial or commercial exploitation.

15.4 - Unless expressly agreed otherwise between the parties, the Seller retains the full intellectual property of all the results of the studies, developments, and/or services carried out in respect of the order, including, in particular, all inventions, documents, software, equipment (ingots, samples, drafts, prototypes, etc.), all information, data and any specific technical or non-technical know-how developed or obtained by the Seller prior to and during the performance of the Order (hereinafter "the Results"), and the Buyer undertakes to take all necessary measures not to infringe or allow third parties to infringe the Seller's intellectual property rights, and to affix to the documents and materials constituting or including the Results the markings specified to it by the Seller, excluding any markings specific to it.

15.5 - The Seller does not grant the Buyer any licence on the trademarks for the delivery of Products to the Buyer. The Purchaser undertakes to take all necessary measures to avoid infringing or allowing third parties to infringe the Seller's intellectual property rights on its trademarks, and to affix to the documents and materials referring to the Seller's trademarks the markings specified to it by the Seller, to the exclusion of any marking that would be specific to it.

16. CANCELLATION - TERMINATION

16.1 - A simple delay in delivery, non-compliance with a procedure, a case of Force Majeure or any external cause or cause of a third party who has made it impossible for the Seller to fulfil its obligations, may never justify any claim for compensation, action for termination or cancellation of all or part of the order from the Buyer.

16.2 - The contract may be terminated by the Seller as of right in the event that the Buyer is declared in receivership or liquidation of assets; the same shall apply in the event of a significant change in the Buyer's legal situation, which would reduce its solvency. Nevertheless, the termination of the contract does not affect the receivables already due between the parties.

16.3 - Any partial or total unilateral termination or cancellation of an order on the Buyer's initiative during execution for reasons specific to it, shall give rise to the immediate payment by the latter to the Seller of a financial indemnity the amount of which will directly depend, by application of the scale below, on the time chosen by the Buyer to terminate or cancel all or part of the order concerned in respect of the delivery schedule originally selected. The purpose of this indemnity is to cover the loss of capacity booking, loss of significant business opportunities, administrative management costs.

Financial indemnity table:

Termination period (From date of the Acknowledgment of Receipt of the order)	Delivery time of the order (in weeks)				
	< 8	8 to < 16	16 to < 20	20 to < 24	24 and >
< 2 weeks	20%	15%	10%	10%	10%
≥ 2 to < 4 weeks	75%	75%	40%	35%	35%
≥ 4 to < 8 weeks	85%	85%	75%	55%	45%
≥ 8 to < 16 weeks			85%	75%	60%
≥ 16 to < 20 weeks				85%	75%
≥ 20 to < 24 weeks					85%

16.4 - In addition, and regardless of the cause of termination of an order or set of orders, whether due to a failure by the Seller, the Buyer must always take delivery and pay for the Products manufactured and stored or in the process of production on the date of termination and reimburse the Seller, upon presentation of supporting documents, as well as assume and compensate the Seller for any sum that the Seller may have paid to its own suppliers or subcontractors in respect of any cancellations of contracts or corresponding orders. The payment, if any, received by the Seller in respect of the terminated order shall remain acquired in any circumstances and shall not be subject to any return to the Buyer or compensation from the latter. In the event that the Seller's fault gives rise to a right of termination in favour of the Buyer, the Seller shall not be required to bear the costs of research and qualification by the Buyer of a new source of production of the Products, nor to bear any other additional costs incurred by the Buyer as a result of such termination.

17. REACH

Parties undertake to comply with any applicable legislation related to the manufacture and utilization of chemical substances.

18. EXPORT CONTROL

Certain products are subject to foreign, European or national import and export regulations. Unless otherwise agreed, the Seller undertakes to carry out the necessary steps to obtain the required export documents. The Buyer undertakes to provide the Seller with any documents requested by the competent authorities. The Seller's liability may not be incurred in the event that an export licence was not granted or subsequently withdrawn.

The Seller undertakes not to export the products delivered by the Seller to a country that is part of the list of countries declared under embargo by the US and/or European authorities.

19. DATA PROTECTION

Buyer and Seller undertake to comply with the applicable legislation on data protection.

20. ETHICS AND COMPLIANCE

The Buyer must ensure compliance with all applicable laws and/or regulations (including those relating to labour, health, safety) as well as the principles set out in the ERAMET Ethics Charter available on:

https://eramet.com/sites/default/files/2019-05/charte_ethique_groupe_eramet_2018_fr.pdf

In particular, the Buyer acknowledges the promotion of resource conservation, goods recycling and environmental preservation. The Buyer guarantees the maintenance of a high level of commercial ethics.

In the event of a clear breach by the Buyer of these laws and regulations, the companies of the ERAMET Group reserve the right to immediately interrupt all or part of the contracts/orders with the Buyer for fault and without any compensation.

In addition, the Buyer shall endeavour to anticipate any reasonably foreseeable changes in the laws and regulations applicable to its activities.

The Buyer must implement all necessary means, processes and actions and do whatever is necessary to ensure its compliance with all applicable laws and/or regulations.

21. JURISDICTION – APPLICABLE LAW

21.1 - Any dispute between the parties relating to the existence, validity, interpretation, execution of an Order and the GTC, or any of their clauses, which the parties cannot resolve by amicable means, is submitted by the party first taking action to the competent courts of the Seller's site.

21.2 - These GTCs are subject to Indian law, to the exclusion of its conflict of law rules.

CONDITIONS GENERALES DE VENTES ET DE LIVRAISON

1. DISPOSITIONS GENERALES

Les présentes Conditions Générales de Vente et de Livraison («les CGVL») définissent les droits et obligations de la société **SQuAD Forging Private Limited** (désignée le «Vendeur») et de ses clients («l'Acheteur»), et sont applicables à tous les contrats (ci-après « contrat(s) » ou « commande(s) ») entre les parties pour la vente des produits et/ou services du Vendeur (le « Produit »), sous réserve de conditions particulières, avenants ou de modifications apportées aux présentes CGVL par accord exprès et écrit des parties. A la seule exception de telles dérogations négociées au cas par cas, les présentes CGVL régissent la relation entre les parties de façon exclusive et exhaustive. A ce titre, elles ne sauraient en aucune manière être supplantées ou modifiées en tout ou partie par des stipulations différentes figurant sur les seuls documents de l'Acheteur tels que conditions générales ou particulières d'achat, demandes de cotation, commandes, sites Web, sites d'interchange (EDI), etc. qui sont par principe inapplicables en totalité aux relations commerciales entre les parties.

2. FORMATION DU CONTRAT DE VENTE

2.1 - Il est de la responsabilité pleine et entière de l'Acheteur d'assortir sa commande d'un cahier des charges techniques qui fixe les différentes spécifications du Produit, les pièces à réaliser, ou toute autre indication indispensable à la fabrication du Produit. Ces spécifications incluent tous les modes opératoires standards et la documentation qui leur est liée, dans le cadre du système qualité du Vendeur. Toute responsabilité liée au choix du Produit, aux imprécisions des spécifications techniques, au fait qu'elles soient mal indiquées ou mal accessibles, incombe à l'Acheteur.

2.2 - Toute offre émise par le Vendeur n'engage celui-ci que dans le respect des législations des différents pays impliqués dans la transaction, notamment celles relatives au matériel de guerre ou aux biens à double usage. Une offre engageante est toujours suspensive au cas où une licence d'exportation est requise. Les conditions d'une offre engageante peuvent être modifiées (prix, délai ou autres conditions) en cas de modification par l'Acheteur de son cahier des charges, ou pour tout fait nouveau en cours de négociations.

2.3 - Sauf mention différente portée dans les offres, les conditions de prix figurant dans l'offre du Vendeur sont fermes pour un délai de trente (30) jours calendaires à compter de sa date d'émission.

2.4 - Les conditions de délai (fabrication, mise à disposition, livraison) sont purement indicatives et doivent faire l'objet d'une confirmation au moment de la commande. Le Fournisseur n'est lié en aucun cas par les mentions éventuellement portées sur un portail d'interchange (ou EDI) et considérant ses demandes comme acceptées en l'absence de réponse du Fournisseur sous un certain délai.

2.5 - Les modes et délais de paiement indiqués dans l'offre peuvent être modifiés en fonction de la situation financière de l'Acheteur et de l'état de ses dettes et échus dans les comptes du Vendeur. En particulier un règlement partiel ou total préalable à la prise de commande pourra être exigé.

2.6 - Chaque offre est réputée être faite pour la fourniture d'un ensemble indissociable de différents Produits tels que détaillés dans l'offre.

2.7 - Toute commande adressée au Vendeur n'engage le Vendeur que si elle est conforme à son offre la plus récente, étant rappelé qu'en tout état de cause les conditions standard de l'Acheteur de quelque nature ou forme qu'elles soient, sont inapplicables aux relations commerciales entre les parties, même si ces dernières sont mentionnées dans la commande.

2.8 - Lorsque l'Acheteur doit fournir des biens comme des matières ou des outillages, ceux-ci ne peuvent être livrés au Vendeur tant que celui-ci n'a pas accusé réception de l'offre et accepté formellement la livraison.

3. DELAIS DE LIVRAISON

3.1 - Le délai de livraison court à partir de la date d'acceptation de la commande par le Vendeur.

Le délai de livraison est par principe décompté à partir de la dernière des dates suivantes :

- réception par le Vendeur de tous les renseignements nécessaires à l'exécution de la commande ; et/ou
- réception de l'acompte à la commande ; et/ou
- pour les ventes incluant des produits ou sous-ensembles importés par le Vendeur, réception par le Vendeur des licences d'importation et/ou d'exportation nécessaires et notification.

- dans le cas de travail à façon, réception par le Vendeur de la matière à traiter, répondant aux quantités et aux spécifications prévues.

3.2 - Lorsqu'il est prévu que l'Acheteur doit valider le programme de fabrication, le délai court à partir de la notification au Vendeur de cette validation par l'Acheteur. Un délai pour une livraison (ou une mise à disposition) à la date J sera considéré comme respecté si le Vendeur livre (ou met à disposition) les Produits à une date comprise entre le 5^{ème} jour ouvré (inclus) précédant le jour J et le 3^{ème} jour ouvré (inclus) lui succédant.

3.3 - En cas d'absence d'instructions de l'Acheteur sur la destination des Produits, ou si l'Acheteur n'est pas en mesure de prendre matériellement possession des Produits à la date convenue, la livraison est considérée comme effectuée par un simple avis de mise à disposition, et le Vendeur pourra en assurer la garde, moyennant toutefois des frais de garde à la charge de l'Acheteur, sans que soient modifiées en rien les conditions de paiement. Ces frais seront équivalents à 5% du montant de la commande, sans préjudice des éventuels intérêts de retard.

4. POINT DE LIVRAISON ET TRANSFERT DES RISQUES

Sauf accord express écrit entre les parties, les Produits sont réputés être vendus « DAP » (point de destination/de livraison de l'Acheteur), Incoterms 2020 de la Chambre de Commerce Internationale.

5. RETARD DE LIVRAISON

5.1 - Les délais contractuels peuvent être prolongés pour toute cause ayant placé le Vendeur dans l'impossibilité de remplir ses obligations, en particulier en cas de force majeure. Au sens des présentes CGVL, Force Majeure désigne un événement dont le Vendeur ne peut raisonnablement avoir la maîtrise en ce compris notamment une grève, un embargo, un accident d'outillage, une émeute, une guerre, une catastrophe naturelle, un incendie, etc., ou d'événements assimilables tels qu'intempéries, difficultés d'approvisionnement, arrêt accidentel de production, évolution imprévisible du marché, etc.

5.2 - Les parties entendent par "pénalités de retard" ou toute autre désignation similaire, lorsque spécifiées, l'indemnisation forfaitaire et libératoire par le Vendeur du préjudice subi par l'Acheteur et consécutif à un retard de livraison. En cas de retard dans la livraison d'un Produit, et lorsqu'une clause de pénalités a été convenue entre les parties, celle-ci a vocation à s'appliquer exclusivement aux Produits touchés par ce retard.

5.3 - Si la documentation contractuelle agréée prévoit spécialement une pénalité de retard, celle-ci n'est applicable et due que dans la mesure où le retard est exclusivement imputable au Vendeur ou à ses sous-traitants, sur mise en demeure écrite et préalable de l'Acheteur, et uniquement à l'expiration d'une période de grâce de quinze (15) jours calendaires au titre de laquelle le Vendeur ne pourra se voir appliquer par l'Acheteur aucune pénalité de retard ni subir aucune autre sanction financière du chef de son seul retard. Le montant total maximum de la pénalité encourue ne peut en aucun cas excéder 0,5% par semaine, et au maximum 5%, du prix hors taxes du Produit en retard au titre de la commande correspondante. Par ailleurs, les pénalités de retard prévues sont exclusives de toute autre indemnisation et constituent le plafond de la réparation due par le Vendeur au titre des préjudices causés à l'Acheteur ou à tous tiers du chef desdits retards.

5.4 - Un retard de livraison ne peut en aucun cas justifier l'annulation de la commande.

6. PRIX

6.1 - Les prix s'entendent : nets, hors taxes et droits divers, Produits vendus nus (sans emballage) FCA sites du Vendeur (Incoterms 2010). L'emballage, tous frais de manutention, transport terrestre, maritime ou aérien, mise à bord, assurances et divers seront facturés en sus. L'Acheteur paiera tous les droits, taxes et autres charges officielles ou frais et charges bancaires, ainsi que les frais de formalités douanières exigibles du fait de l'exportation et de l'importation de la marchandise et, si nécessaire, de son transit par un pays tiers. Au cas où le Vendeur se trouverait redevable desdites sommes, l'Acheteur en fera l'avance au Vendeur en sorte que le prix net encaissé soit hors taxes. Les taxes en vigueur au moment de la facturation sont facturées et payables en totalité à la livraison. Pour bénéficier du régime des ventes en suspension de taxes au moment de la facturation, l'Acheteur devra fournir au Vendeur lorsqu'il passera commande, les documents justificatifs d'exportation ou d'exonération en vigueur. Tout envoi tardif de ces documents justificatifs ne peut faire obstacle au paiement des factures à l'échéance contractuelle, y compris celui des taxes qui y sont incluses, le remboursement des taxes exonérées et la régularisation comptable ne devant être effectués qu'après réception de ces documents.

6.2 - Toute augmentation de droits, taxes, impôts et timbres, postérieure à la conclusion de la commande, est à la charge de l'Acheteur, même dans le cas de vente « droits acquittés ».

6.3 - Les prix sont par principe révisables par le Vendeur pour prendre en compte les variations réputées non maîtrisables par le Vendeur, dont notamment, les variations des cours des matières, du coût de l'énergie, de main d'œuvre, telles qu'intervenues entre la date d'établissement du prix et celle de la facturation. L'Acheteur reconnaît cet état de fait et que l'effectivité d'une telle mesure de révision ne nécessitera jamais un accord préalable de l'Acheteur pour être valide. Néanmoins et dans toute la mesure du possible, le Vendeur informera dans un délai raisonnable l'Acheteur de son intention de procéder à ladite révision préalablement à son entrée en vigueur et donnera à ce dernier tous détails dont il a connaissance sur l'importance et les modalités de mise en œuvre de celle-ci.

6.4 - En cas de survenance d'évènements imprévisibles au jour de la commande et qui auraient pour effet de bouleverser l'économie du contrat au préjudice du Vendeur, celui-ci adressera sans attendre à l'Acheteur une demande formelle de révision de la ou des commandes affectée(s) par de telles circonstances, de telle sorte que les parties se mettront d'accord de bonne foi et dans les meilleurs délais sur une adaptation du prix, ou s'il y a lieu, des éléments de la formule d'indexation du prix, de façon à replacer les parties dans une position d'équilibre comparable à celle qui existait au moment de la conclusion du contrat. A défaut d'accord amiable dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter de la demande d'adaptation du prix ou des conditions économiques du contrat, chacune des parties aura la faculté de mettre fin au contrat, sans indemnité autre que les sommes dues au Vendeur au titre de l'Article 16 ci-dessous, et moyennant un préavis de sept (7) jours à notifier par lettre recommandée.

7. PAIEMENT

7.1 - Les factures sont payables à trente (30) jours nets de la date de facture. Lorsqu'un terme différent est convenu, le calcul de l'échéance se fait toujours à compter de la date de facture. Si la date de paiement figure expressément sur la facture, cette date constitue l'échéance exacte du paiement. Toute échéance s'entend de la date à laquelle les comptes du Vendeur ont été crédités, en valeur, de la totalité de la somme due. Sauf accord écrit des parties dans des conditions particulières, aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé.

7.2 - Le Vendeur se réserve la possibilité de céder sa créance à une société d'affacturage ou à une entité ad hoc (banque, véhicule financier...) sans que cela n'entraîne de modification du courant d'affaires, ni aucun changement dans la gestion et l'exécution des commandes de l'Acheteur.

7.3 - Le non-paiement d'une fraction de prix à son échéance ou le non-respect d'une échéance quelconque de paiement entraîne de plein droit et sans mise en demeure (i) l'exigibilité immédiate des sommes encore dues à quelque titre que ce soit (ii) la rétention des acomptes perçus, des outillages ou des pièces détenues par le Vendeur (iii) l'arrêt des livraisons de Produits, jusqu'à règlement complet des sommes dues, sans préjudice des intérêts moratoires et dommages et intérêts éventuels.

7.4 - A titre d'indemnisation du préjudice subi du fait dudit retard de paiement, l'Acheteur pourra être redevable une somme calculée par application à l'intégralité des sommes restant dues d'un taux d'intérêt annuel de 15%, exigible le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture sans qu'un rappel soit nécessaire. A ces intérêts s'ajouteront les frais de recouvrement engagés par le Vendeur, avec un minimum forfaitaire de 40€ (ou son équivalent dans la devise facturée) par facture non réglée

8. RESERVE DE PROPRIETE

8.1 - Le transfert de propriété des Produits livrés n'interviendra qu'après parfait paiement de leur prix en principal et accessoires.

8.2 - Le défaut de paiement de l'une de ses échéances par l'Acheteur pourra entraîner au profit du Vendeur, la revendication de ces Produits, ou de tout produit de même espèce et de même qualité détenu par l'Acheteur. En cas de reprise de ces Produits par le Vendeur, l'Acheteur sera crédité du montant du prix desdits Produits, déduction faite d'une part des sommes correspondant aux frais occasionnés par la reprise et d'autre part de l'éventuelle diminution du prix des Produits entre la date du contrat et le jour de leur reprise.

8.3 - Aussi longtemps que la propriété des Produits n'a pas été transférée à l'Acheteur, celui-ci s'interdit d'accorder à un tiers une sûreté quelconque sur ces Produits, de les transformer ou de les revendre sans accord écrit préalable du Vendeur.

8.4 - L'Acheteur est tenu d'apporter son concours au Vendeur si ce dernier est amené à protéger son droit de propriété. L'Acheteur s'engage à assurer au profit du Vendeur les Produits contre tous risques qu'ils peuvent courir ou occasionner dès leur livraison. L'Acheteur s'engage en toute circonstance à conserver lesdits Produits de manière telle qu'ils ne puissent être confondus comme étant propriété du Vendeur.

9. RECEPTION

Les Produits sont contrôlés et vérifiés avant le départ des usines et soumis à des essais normaux au regard du cahier des charges techniques du Client. Tous les frais résultant des contrôles, essais ou prélèvements qualité réalisés chez l'Acheteur seront à sa charge.

L'Acheteur est tenu d'effectuer la réception des Produits et est responsable d'en examiner soigneusement la conformité. A ce titre, l'Acheteur est réputé avoir réceptionné les Produits dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de livraison effective. Passé ce délai et conformément à l'article 1642 du Code civil français, l'Acheteur est réputé avoir accepté les éventuels vices apparents présentés par le Produit.

10. GARANTIE

10.1 - Le Vendeur garantit uniquement que les produits livrés à l'Acheteur sont :

- (a) conformes aux spécifications techniques et instructions qualité de l'Acheteur validées par le Vendeur;
- (b) exempts de défauts de matière et de fabrication, et résultant d'une non-conformité avec la documentation technique et qualité agréée.

Le Vendeur ne garantit en aucun cas que les produits livrés répondent à une application spécifique ou à une durée d'utilisation définie. La période de garantie dans des conditions standards de stockage est de 12 (douze) mois à compter de la date de livraison des produits chez l'Acheteur.

10.2 - Le Vendeur n'apporte aucune autre garantie que celles prévues aux présentes. La garantie du Vendeur ne s'étend en aucun cas :

- à la conception ou à la définition des pièces et des Produits, l'Acheteur conservant l'entière responsabilité du résultat industriel du Produit.
- aux erreurs ou aux lacunes concernant les spécifications du cahier des charges
- aux défauts résultant d'un stockage ou d'une utilisation du Produit par l'Acheteur ou les clients de celui-ci dans des conditions anormales ou non conformes aux règles de l'art.

10.3 - Dans le cas de travail à façon, le Vendeur n'étant pas responsable de la fourniture de la matière à traiter, sa garantie ne peut être mise en jeu dans le cas d'un défaut du produit final, sauf à démontrer une origine du défaut relevant des procédés mis en œuvre.

10.4 - Toute réclamation doit être adressée au responsable commercial du Vendeur chargé du suivi de l'Acheteur, ou au responsable du service qualité de l'usine qui livre les Produits, dans les plus brefs délais afin d'en circonscrire les éventuelles conséquences. Les Produits retournés par l'Acheteur doivent être adressés à l'usine du Vendeur qui aura livré les Produits. Les risques liés au retour du Produit incombent à l'Acheteur jusqu'à son arrivée dans les usines du Vendeur.

Le Vendeur n'assume aucune responsabilité pour les réclamations portant sur des montants inférieurs à 1% de la quantité totale, ou de 10kg en poids, la valeur la plus grande des deux étant considérée.

10.5 Dans le cas d'un Produit reconnu défectueux, le Vendeur ne pourra être tenu en toute hypothèse qu'au remboursement, à la réparation ou au remplacement pur et simple de ce seul Produit, ceci par la mise en œuvre de moyens logistiques dont il est seul juge, et sans autre indemnité d'aucune sorte. Toute réparation effectuée sans l'accord du Vendeur sur un Produit, même reconnu défectueux, entraîne la perte de toute garantie, ainsi que de tout droit à recours contre le Vendeur. Les garanties définies ci-dessus excluent les frais liés au montage et démontage du Produit ainsi que tous frais annexes, qui restent toujours à la charge de l'Acheteur.

10.6 L'Acheteur s'engage à conserver une traçabilité des produits livrés par le Vendeur dans ses chaînes de production ou d'assemblage, celles de ses sous-traitants ou de ses clients.

11. RESPONSABILITE

11.1 - En toute hypothèse, pour une commande donnée, la responsabilité contractuelle du Vendeur est expressément limitée à et ne peut en aucun cas excéder un plafond correspondant à trente pour cent 30% de la valeur nette facturée de la commande en cause, l'Acheteur renonçant pour son propre compte, celui de ses assureurs ou de tous tiers, à toute indemnisation au-delà de cette somme. Il est entendu que, en cas de livraisons partielles échelonnées d'une commande, cette limite de responsabilité et d'indemnisation financière est applicable par année calendaire et est stipulée au bénéfice du Vendeur, de ses dirigeants, employés et garants, ainsi que des assureurs et ayants-droits respectifs. En aucun cas le Vendeur ne sera responsable des dommages indirects ou immatériels éventuellement subis par l'Acheteur (notamment pertes d'exploitation, de clientèle, de contrats, d'image, suspension d'activités, et tout autre dommage qui ne serait pas une suite immédiate et directe de l'inexécution du Vendeur), ou des dommages subis par ses clients. Il est rappelé qu'il est de la responsabilité de l'Acheteur d'éviter tout risque de dépendance vis-à-vis de ses fournisseurs et d'établir les stocks nécessaires afin sécuriser ses approvisionnements.

11.2 - Le Vendeur sera exonéré de plein droit de toute responsabilité contractuelle si l'Acheteur n'a pas fourni en temps voulu les éléments nécessaires au Vendeur pour la bonne exécution de la commande, ou si l'Acheteur a fourni au Vendeur des éléments erronés qui ne lui ont pas permis d'exécuter la commande conformément à ce qui était convenu. Dans ce cas, les parties se rencontreront et discuteront des termes d'un avenant à la commande afin qu'il soit remédié à cette situation.

11.3 - Il est convenu que le montant des réparations susceptibles d'être demandées au Vendeur par l'Acheteur ou par toute autre personne pour un Produit destiné à l'utilisation dans le domaine nucléaire (en zone irradiée) et reconnu défectueux après vérification contradictoire du Produit décontaminé, sera calculée en excluant les frais de décontamination, le surcroît de frais tenant au travail en zone irradiée, et les prolongations de délais dues à la technique de ces travaux. L'Acheteur, à défaut du client final, fera son affaire de ces frais. Les Produits prétendus défectueux seront présentés décontaminés au Vendeur, l'Acheteur faisant son affaire des frais de décontamination.

11.4 - En cas de dommages nucléaires, qu'ils soient matériels ou corporels, trouvant leur origine dans un défaut de la fourniture du Vendeur, la responsabilité du Vendeur ne pourra en aucun cas être recherchée par quelque personne que ce soit et à quelque endroit qu'ils surviennent. L'Acheteur fera en sorte que, dans le cadre législatif du pays où le Produit sera installé, aucun recours ne puisse être exercé contre le Vendeur pour de tels dommages. Dans le cas où un tel recours serait exercé contre le Vendeur, l'Acheteur le garantira et se substituera à lui pour le paiement de toute somme quel qu'en soit le montant, principal, intérêts et frais.

11.5 En tout état de cause, la responsabilité contractuelle du Vendeur ne pourra être recherchée au-delà de 5 ans après la date de livraison d'un Produit.

11. QUALITE - QUANTITE - POIDS

11.1 - Sauf cas de prix convenus en nombre d'articles, les Produits sont vendus au poids et toute quantité sera facturée à la pesée.

Toute contestation fondée sur une autre méthode de mesure de quantité est inopposable au Vendeur. Dans le cas d'une transformation de matière c'est le poids entrant qui sera pris en compte pour la facturation.

11.2 - Que la livraison soit convenue en poids ou en longueur, ou en nombre d'articles en vrac, le Vendeur se réserve la possibilité de livrer une quantité s'écartant sensiblement de celle portée à la commande, cet écart ne dépassant pas une marge de tolérance de plus ou moins dix pour cent (10%).

12. OUTILLAGE / PROTOTYPE

12.1 - Dans le cas de pièces estampées ou matricées, la participation de l'Acheteur au financement des frais d'étude, de création, de fabrication et de mise au point de la fabrication de l'outillage feront l'objet d'une commande préalable séparée.

12.2 - Il est entendu que la participation financière de l'Acheteur aux frais d'outillage ne donne à ce dernier qu'un droit d'usage desdits outillages dans les usines du Vendeur pour les besoins de l'exécution de sa commande et que le Vendeur conserve la pleine propriété de ces outils.

12.3 - A ce titre, les outillages créés pour les besoins de l'Acheteur demeurent physiquement en toutes circonstances dans les ateliers du Vendeur et sont par principe insaisissables, incessibles et intransférables. Le Vendeur se réserve le droit de ferrailer ces outillages sans avis préalable, au cas où il resterait plus de deux ans sans recevoir une nouvelle commande d'importance suffisante pour en justifier le montage.

12.4 - Lorsque les outillages sont fournis par l'Acheteur, le Vendeur ne garantit pas la durée d'utilisation de ces outillages. Par ailleurs, si le Vendeur juge nécessaire d'apporter des modifications pour la bonne exécution des pièces, les frais sont à la charge de l'Acheteur. L'Acheteur procédera au remplacement des outillages à la demande du Vendeur.

12.5 - L'Acheteur garantit le Vendeur contre toutes les conséquences des actions qui peuvent être intentées à raison de l'exécution des pièces couvertes par un droit privatif tel que brevet, dessin ou modèle déposé.

12.6 - Sauf convention expresse contraire entre les parties, toute livraison d'outillage et/ou de prototypes et/ou d'informations relatives aux outillages et/ou prototypes livrés à l'Acheteur et toutes réceptions de paiements par le Vendeur ne valent en aucun cas épuisement des droits de propriété intellectuelle du Vendeur. Dans cette mesure, le Vendeur ne saurait être réputé avoir renoncé à intenter toute action en contrefaçon à l'encontre de l'Acheteur, de ses clients et/ou de ses sous-traitants, pour toute détention, utilisation, réparation, d'outillages et/ou de

prototypes et/ou d'informations relatives aux Produits que le Vendeur aurait livrés à l'Acheteur au titre de la commande.

12.7 - L'Acheteur s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires pour ne pas porter atteinte ou permettre à des tiers de porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle du Vendeur sur les outillages, prototypes et informations relatives à ces outillages et/ou prototypes, et à apposer sur les outillages et/ou prototypes et/ou documents, échantillons, prototypes les marquages qui lui seront spécifiés par le Vendeur, à l'exclusion de tout marquage qui lui serait propre.

13. DROIT D'ACCES SUR LES SITES DU VENDEUR

13.1 - Toute visite de l'Acheteur est effectuée selon les modalités définies par le Vendeur. L'Acheteur doit adresser au Vendeur une demande écrite en respectant un préavis d'un mois avant de procéder à ces vérifications.

13.2 - Toute intervention de ce type sera faite dans le seul but de vérifier la bonne exécution des commandes de l'Acheteur, dans la limite de la protection du savoir-faire du Vendeur et de la protection du droit des tiers. Le coût pour le Vendeur de ces interventions ne saurait dépasser le cadre raisonnable des opérations convenues lors de la formation du contrat.

14. SOUS-TRAITANCE

Le Vendeur se réserve la possibilité de confier tout ou partie de la commande à un ou plusieurs sous-traitants de son choix et dûment sélectionnés par lui.

Au cas où l'Acheteur a désigné un fournisseur (« Directed Supplier ») auprès duquel le Fournisseur doit s'approvisionner, il est entendu qu'en cas de faute imputable au Directed Supplier (délai, qualité, autre), la responsabilité du Fournisseur envers l'Acheteur ne pourra jamais excéder le montant de prise en charge que le Fournisseur aura préalablement récupéré de la part du Directed Supplier, déduction faite des sommes éventuellement nécessaires à l'indemnisation du préjudice du Fournisseur.

15. CONFIDENTIALITE ET PROPRIETE INTELLECTUELLE

15.1 - Les documents fournis par le Vendeur tels que les offres, les plans qualité, cahier des charges, dossiers de qualification, et tous documents établis par le Vendeur demeurent la propriété intellectuelle du Vendeur et ne peuvent être transmis aux tiers sans l'accord préalable écrit du Vendeur.

15.2 - Les données contenues dans les certificats de contrôle et de conformité, délivrés individuellement, sont exclusivement fournies afin de démontrer la conformité du Produit livré. Tout résultat d'analyse statistique, quel qu'en soit son auteur, réalisé à partir de la compilation de ces données demeure la propriété du Vendeur et ne peut être transmis à un tiers.

15.3 - L'Acheteur garantit le Vendeur contre toutes revendications de tiers en matière de propriété intellectuelle relatives à des éléments que l'Acheteur a confiés au Vendeur ou que le Vendeur utilise à la demande de l'Acheteur dans le cadre de l'exécution de la commande, et s'engage à prendre à sa charge toutes les conséquences (incluent les frais de défense) et les condamnations financières qui pourraient en résulter pour le Vendeur. Ces garanties, et les obligations qui en découlent, poursuivront leurs effets aussi longtemps que les Produits livrés feront l'objet d'une exploitation industrielle ou commerciale.

15.4 - Sauf convention expresse contraire entre les parties, le Vendeur conserve la pleine et entière propriété intellectuelle de tous les résultats des études, développements, et/ou prestations réalisés au titre de la commande, y compris, notamment toutes les inventions, tous les documents, tous les logiciels, tous les matériels (lingots, échantillons, ébauches, prototypes...), toutes les informations, toutes les données et tous les savoir-faire spécifiques techniques ou non, élaborés ou obtenus par le Vendeur préalablement et au cours de l'exécution de la Commande (ci-après « les Résultats »), et l'Acheteur s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires pour ne pas porter atteinte ou permettre à des tiers de porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle du Vendeur, et à apposer sur les documents et matériels constituant ou incluant des Résultats les marquages qui lui seront spécifiés par le Vendeur, à l'exclusion de tout marquage qui lui serait propre.

15.5 - Le Vendeur ne concède à l'Acheteur aucune licence sur les marques au titre de la livraison de Produits à l'Acheteur. L'Acheteur s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires pour ne pas porter atteinte ou permettre à des tiers de porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle du Vendeur sur ses marques, et à apposer sur les documents et matériels faisant référence aux marques du Vendeur les marquages qui lui seront spécifiés par le Vendeur, à l'exclusion de tout marquage qui lui serait propre.

16. ANNULATION - RESILIATION

16.1 - Un simple retard dans la livraison, la non-observation d'une procédure, un cas de Force Majeure ou toute cause extérieure ou fait d'un tiers ayant placé le Vendeur dans l'impossibilité de remplir ses obligations, ne peuvent jamais justifier une quelconque demande en indemnisation, action en résiliation ou annulation de tout ou partie de commande de la part de l'Acheteur.

16.2 - Le contrat pourra être résilié de plein droit par le Vendeur dans le cas où l'Acheteur serait déclaré en redressement judiciaire ou liquidation de biens ; il en serait de même en cas de changement significatif de la situation juridique de l'Acheteur qui réduirait sa solvabilité. La résiliation du contrat ne porte néanmoins pas atteinte aux créances déjà échues entre les parties.

16.3 - Toute résiliation ou annulation unilatérale, partielle ou totale, d'une commande à l'initiative de l'Acheteur en cours d'exécution pour des motifs qui lui sont propres, donnera lieu au versement immédiat par ce dernier au Vendeur d'une indemnité financière dont le montant dépendra directement, par application du barème ci-dessous, du moment choisi par l'Acheteur pour résilier ou annuler tout ou partie de la commande concernée en regard du planning de livraison retenu à l'origine. Cette indemnité a notamment pour objet de couvrir le préjudice lié à la réservation de capacité, la perte d'opportunités commerciales conséquentes, les frais de gestion administrative.

Tableau d'indemnisation financière :

	Délai de livraison de la commande (en semaines)				
	< 8	8 à < 16	16 à < 20	20 à < 24	24 et >
Période de résiliation					
(Courant à compter de la date					
de l'Accusé de Réception					
de la commande)					
< 2 semaines	20 %	15 %	10 %	10 %	10 %
≥ 2 à < 4 semaines	75 %	75 %	40 %	35 %	35 %
≥ 4 à < 8 semaines	85 %	85 %	75 %	55 %	45 %
≥ 8 à < 16 semaines			85 %	75 %	60 %
≥ 16 à < 20 semaines				85 %	75 %
≥ 20 à < 24 semaines					85 %

16.4 - En outre, et quelle que soit la cause de la résiliation d'une commande ou d'un ensemble de commandes, du fait ou non d'une défaillance du Vendeur, l'Acheteur devra toujours prendre livraison et payer les Produits fabriqués et stockés ou en cours de production à la date de résiliation et rembourser au Vendeur, sur présentation de justificatifs, ainsi que prendre en charge et indemniser sans délai le Vendeur de toute somme que ce dernier aura été éventuellement amené à verser à ses propres fournisseurs ou sous-traitants au titre des éventuelles annulations de contrats ou de commandes correspondants. L'acompte éventuellement perçu par ailleurs par le Vendeur au titre de la commande résiliée lui restera acquis en toute circonstance et ne sera susceptible d'aucune restitution à l'Acheteur ou de compensation de la part de ce dernier. Au cas où la faute du Vendeur ouvrirait droit à une résiliation en faveur de l'Acheteur, le Vendeur ne saurait être tenu à la prise en charge de frais de recherche et de qualification par l'Acheteur d'une nouvelle source de production des Produits, ni aux autres surcoûts supportés par l'Acheteur du fait de cette résiliation.

17. REACH

Les Parties s'engagent à respecter la législation qui leur est applicable en matière de fabrication et d'utilisation de substances chimiques.

18. EXPORT CONTROL

Certains produits sont soumis à la réglementation étrangère, européenne ou nationale en matière d'importation et d'exportation. Sauf accord contraire, le Vendeur s'engage à effectuer les démarches nécessaires à l'obtention des

documents d'exportation requis. L'Acheteur s'engage à fournir au Vendeur tout document demandé par les autorités compétentes. La responsabilité du Vendeur ne pourra être engagée au cas où une licence d'exportation n'était pas accordée ou était ultérieurement retirée.

Le Vendeur s'engage à ne pas exporter les produits livrés par le Vendeur vers un pays faisant partie de la liste des pays déclarés sous embargo par les autorités américaines et/ou européennes.

19. PROTECTION DES DONNEES

L'Acheteur et le Vendeur s'engagent à respecter la législation qui leur est applicable en matière de protection des données personnelles.

20. ETHIQUE ET CONFORMITE

L'Acheteur doit veiller au respect de toutes les lois et / ou règlements applicables (y compris ceux relatifs à la main-d'œuvre, à la santé, à la sécurité) ainsi que des principes énoncés dans la Charte Ethique d'ERAMET disponible sur :

https://eramet.com/sites/default/files/2019-05/charte_ethique_groupe_eramet_2018_fr.pdf

En particulier, l'Acheteur reconnaît la promotion de la conservation des ressources, le recyclage des biens et la préservation de l'environnement. L'Acheteur garantit le maintien d'un haut niveau d'éthique commerciale.

En cas de manquement manifeste de l'Acheteur à ces lois et réglementations, les sociétés du Groupe ERAMET se réservent le droit d'interrompre immédiatement tout ou partie des contrats / commandes avec l'Acheteur pour faute et sans aucune compensation.

En outre, l'Acheteur s'efforcera d'anticiper toute évolution raisonnablement prévisible des lois et règlements applicables à ses activités.

L'Acheteur doit mettre en place tous les moyens, processus et actions requis et faire tout ce qui est nécessaire pour assurer sa conformité à toutes les lois et / ou réglementations qui lui sont applicables.

21. JURIDICTION – DROIT APPLICABLE

21.1 - Tout différend entre les parties, relatif à l'existence, la validité, l'interprétation, l'exécution d'une Commande et des CGVL, ou l'une quelconque de leurs clauses, que les parties ne peuvent résoudre à l'amiable, est soumis par la partie la plus diligente aux tribunaux compétents du lieu du site du Vendeur.

21.2 – Les présentes CGVL sont soumises au droit Indien, à l'exclusion de ses règles de conflit de loi.